

Pôle aménagement et mobilité

**RAPPORT DU PRESIDENT  
AU CONSEIL GENERAL  
BUDGET PRIMITIF DE 2015**

Objet : **PRESENTATION DE LA MISSION 05 - RESEAUX DE DEPLACEMENTS**

Mes Chers Collègues,

La mission 05 – Réseaux de déplacements regroupe donc l'ensemble des actions mises en œuvre par le Conseil général en matière d'infrastructures de déplacements et de transport (réseau routier, voies de circulation douces, voies d'eau).

La mission est ainsi globalement dotée :

	Fonctionnement (en €)	Investissement (en €)
Dépenses obligatoires	7.441.500	56.261.709,29
Dépenses volontaires	55.600	5.082.000,00
<b>Total</b>	<b>7.497.100</b>	<b>61.343.709,29</b>

Le budget 2015 s'inscrit dans le cadre du Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) que notre Assemblée a approuvé par délibération **201** du **20 juin 2013** et notamment à travers ses 4 ambitions :

- Ambition n° 1 : Une mobilité au service de l'attractivité économique du territoire ;
- Ambition n° 2 : Une mobilité au service de la cohésion sociale ;
- Ambition n° 3 : Une mobilité qui préserve l'environnement et le cadre de vie ;
- Ambition n° 4 : Des usagers-citoyens-contribuables conscients de leur mobilité courante.

La mission 5 couvre l'ensemble des infrastructures de mobilité.

Indéniablement, l'attractivité économique d'un territoire est corrélée à la qualité des infrastructures qui le desservent.

L'Oise n'y fait pas exception et depuis 10 ans, nos efforts ont permis de bouleverser le réseau d'infrastructures et de proposer aux entreprises des dessertes plus adaptées aux besoins tout en offrant une réponse aux attentes légitimes des automobilistes.

Ainsi, dans le Noyonnais, la liaison RIBECOURT/NOYON intéresse au plus haut point les investisseurs. La déviation Ouest de NOYON ouvrira aussi les portes du nord avec un accès à l'A1 à ROYE.

De même, à COMPIEGNE les investisseurs de la zone des hauts de MARGNY sont intéressés par ce désenclavement du Noyonnais mais aussi par la liaison RN31/RN2 qui permettra de désenclaver la vallée de l'Automne.

Le pays de Thelle, aussi, voit son accès facilité par la déviation de NEUILLY-EN-THELLE, le contournement de FRESNOY-EN-THELLE et bientôt la liaison vers la RD 1001 et la déviation de CROUY-EN-THELLE.

La déviation de TROISSEREUX va ouvrir les portes de l'Ouest et permettre le désenclavement du nord-ouest du département.

Le doublement de la RD 1330 et de la RD 200 sont aussi très attendus tant par les entreprises du Creillois, du Clermontois que de celles de PONT-SAINTE-MAXENCE pour un accès direct à l'A1 à LONGUEUIL ou SENLIS

La déviation de TRIE-CHATEAU va constituer l'ouverture Sud vers la façade maritime. La liaison vers CREIL suivra dans le cadre du plan de mobilité.

Gage de dynamisme économique territorial, ces projets ont en commun de respecter et même bien souvent, de restaurer l'environnement.

Au fil des années, le département a acquis une réelle expertise environnementale avec les très nombreuses études réalisées dans le cadre des projets. Il a partagé ces études avec les services de l'Etat et ceux de la région Picardie pour que la connaissance dans ce domaine soit encore plus importante au niveau départemental.

A travers les projets de TROISSEREUX avec une tranchée couverte extrêmement complexe, RIBECOURT/NOYON avec la construction d'un passage faune et la restauration des étangs du PLESSIS-BRION ainsi que leur entretien sur au moins les 15 prochaines années et TRIE-CHATEAU avec la restauration de deux zones où se développe le Careix Mareis, plante protégée au niveau mondial, le département constitue l'un des principaux acteurs régionaux de la protection et de la valorisation de l'environnement.

Les projets de doublement de la RD 200 et de la RD 1330 sont, à ce titre de réelles opportunités pour reconstituer les biocorridors des forêts de CHANTILLY, Halatte et COMPIEGNE.

L'exemple est encore plus concret dans le cadre de la construction du port fluvial de LONGUEUIL-SAINTE-MARIE – PARIS Oise où la restauration d'un ruisseau et de ses abords qui avaient été malmenés par des décharges sauvages a permis de voir réapparaître des espèces très rares qu'il était important de sauver au titre de la biodiversité.

Et finalement, la Trans'Oise qui constitue la colonne vertébrale des circulations douces de notre département a atteint en 5 ans la barre symbolique des 100 km, ce qui est remarquable dans le contexte actuel. La Trans'Oise a permis de réutiliser et donc de préserver plus de 50 km de voie ferrée.

*C'est à partir de ce cadre que le **rapport 201** qui suit et que je soumetts à vos délibérations vous est présenté, ainsi que le **rapport 203** spécifique au projet de Canal Seine Nord Europe que le département*

soutient depuis de nombreuses années. En effet, suite à la reconfiguration du projet et à l'engagement de la Commission Européenne de subventionner à hauteur de 40 %, le gouvernement a décidé de poursuivre cette opération d'envergure et de présenter le dossier de subvention en février 2015.

C'est une très bonne nouvelle pour notre département qui mérite qu'un rapport spécifique venant concrétiser notre engagement aux côtés des autres collectivités territoriales concernées, lui soit consacré.

Pour votre complète information, vous trouverez ci-après, l'ensemble des crédits correspondants à la mission 05 - Réseaux de déplacements et en **annexe**, un rappel de ceux inscrits lors du BP 2014.

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
<b>Total</b>	<b>7.497.100</b>	<b>466.500</b>

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
<b>Total</b>	<b>61.343.709,29</b>	-
Crédits budgétaires gérés sous AP	60.238.709,29	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	1.105.000,00	-

<b>AP (en €)</b>	<b>178.327.666</b>
------------------	--------------------

Programme		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
05-01	Plan routier pluriannuel	5.500	-	37.356.259,09	-	29.360.789,90
05-02	Développement et amélioration de la sécurité des réseaux de déplacements	52.000	-	22.076.900,00	-	40.366.876,10
05-03	Exploitation des réseaux de déplacements	7.430.000	466.500	1.210.550,20	-	1.600.000,00
05-04 <sup>(1)</sup>	Aménagements fonciers et des voies d'eau	9.600	-	700.000,00 <sup>(2)</sup>	-	107.000.000,00
<b>TOTAL</b>		<b>7.497.100</b>	<b>466.500</b>	<b>61.343.709,29</b>	-	<b>178.327.666,00</b>

<sup>(1)</sup> le programme 05-04 regroupe ses actions ainsi que les actions 04-02-01 et 04-02-02 portant même objet.

<sup>(2)</sup> dont 15.000 € pour le Canal Seine Nord Europe.

---

Pôle aménagement et mobilité

**RAPPORT DU PRESIDENT  
AU CONSEIL GENERAL  
BUDGET PRIMITIF DE 2015**

Objet : **PRESENTATION DE LA MISSION 06 - TRANSPORTS**

Mes Chers Collègues,

A la suite du rapport sur les réseaux de déplacements dans lequel nous avons examiné les actions en faveur des supports structurels de la mobilité, je vous propose de vous présenter la mission 06 - Transports qui traite des supports organisationnels de la mobilité.

De nombreuses analyses montrent que le domaine des transports est en pleine expansion et constitue un réservoir de développement économique majeur pour les prochaines années.

A l'appui de notre politique en la matière, 2 programmes sont mobilisés :

- 06-01 - Développement des transports en commun ;
- 06-02 - Adaptation des transports en commun aux personnes à mobilité réduite ;

ainsi globalement dotés :

	Fonctionnement (en €)	Investissement (en €)
Dépenses obligatoires	66.974.358	4.281.710
Dépenses volontaires	4.300.000	-
<b>Total</b>	<b>71.274.358</b>	<b>4.281.710</b>

Notre bilan doit se mesurer à l'aune des améliorations et des innovations apportées au cours des 10 dernières années aux transports en commun par cars interurbains. En 2004, nous avons hérité :

- De marchés pour les transports scolaires où le département n'avait aucun retour sur la fréquentation réelle et où le passager commercial n'était pas accepté.
- De marchés pour les lignes régulières qui circulaient avec ou sans clients, sans information voyageurs et bien souvent avec des horaires très difficiles à trouver.

./...

- Peu ou pas de concertation avec les autres organisateurs de transports dans le département (villes et agglomération, région Picardie,...).
- Plus de 60 tarifs publics différents parmi les 12 transporteurs de l'époque.

Certes, le fonctionnement quotidien était satisfaisant grâce au professionnalisme des chauffeurs mais la dépense très importante du département dans ce domaine n'était pas optimisée.

C'est la raison pour laquelle dès 2005 a été initié le Syndicat Mixte des Transports Collectif de l'Oise (SMTCO) qui regroupe l'ensemble des autorités organisatrices des transports.

Sous la houlette de ce syndicat ont été mis en place une véritable information voyageur en temps réel y compris sur les appareils mobiles ainsi qu'un système de billettique sans contact interopérable unique à l'échelle départementale.

Nous sommes allés encore plus loin en mettant en place un tarif très incitatif à 2 € qui a eu l'effet immédiat combiné à celui de l'information voyageur, d'augmenter la fréquentation commerciale de plus de 60 % en 6 ans.

En 2014, nous avons fait évoluer la gamme tarifaire en offrant notamment des abonnements jeunes à 15 € par mois.

En 2015, en plus des 16 actions du Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) intéressant directement les transports, nous allons innover en faveur :

- des actifs en améliorant la desserte des gares et en élargissant les horaires de lignes existantes ;
- des personnes qui rencontrent des difficultés en termes de mobilité en facilitant le développement des services locaux de transports à la demande ;
- de tous les Isariens qui souhaitent bénéficier d'un dispositif d'auto partage départemental qui pourrait capitaliser sur les 11 points Covoitur'Oise que compte le département grâce à des partenariats passés avec des communes, des supermarchés, des stations-services.

Nous allons poursuivre le déploiement de ce réseau qui est intégré dans les outils support du covoiturage, notamment celui hébergé par le site internet [www.oise-mobilite.fr](http://www.oise-mobilite.fr).

*C'est à partir de ce cadre que le **rapport 202** qui suit et que je soumets à votre délibération vous est présenté.*

*Pour votre complète information, vous trouverez ci-après l'ensemble des crédits correspondants à la mission 06 – Transports et repris en **annexe** un rappel de ceux inscrits lors du BP 2014.*

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
<b>Total</b>	<b>71.274.358</b>	<b>4.938.762,88</b>

  

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
<b>Total</b>	<b>4.281.710</b>	<b>1.624.112</b>
Crédits budgétaires gérés sous AP	4.281.710	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	-	1.624.112

  

<b>AP (en €)</b>	<b>10.000</b>
------------------	---------------

Programme		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
06-01	Développement des transports en communs	60.319.358	2.918.762,88	4.156.000	1.589.400	-
06-02	Adaptation des transports en commun aux personnes à mobilité réduite	10.955.000	2.020.000,00	125.710	34.712	10.000
<b>TOTAL</b>		<b>71.274.358</b>	<b>4.938.762,88</b>	<b>4.281.710</b>	<b>1.624.112</b>	<b>10.000</b>

---

Pôle développement des Territoires  
et Environnement

## RAPPORT DU PRESIDENT

### AU CONSEIL GENERAL

#### BUDGET PRIMITIF DE 2015

Objet : **PRESENTATION DE LA MISSION 04 – DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES**

Mes Chers Collègues,

Si la solidarité, on le voit dans les rapports de 5<sup>ème</sup> commission, concerne au premier chef les individus, elle est aussi territoriale et partenariale.

Avec la moitié des communes de l'Oise qui compte moins de 500 habitants, le couple département-communes est plus que jamais nécessaire pour que les projets locaux puissent voir le jour.

Partenaire solide et fidèle des communes, l'intervention du département est aussi essentielle à l'économie locale et à l'emploi : Ainsi, les 100 M€ d'aides en globalité (transports scolaires, ESP ...) et bien entendu le maintien de 45 M€ au service des projets communaux et intercommunaux qui génèrent pour 1 M€ de travaux réalisés dans le secteur du bâtiment, 10 emplois directs.

C'est aussi dans le domaine de l'ingénierie locale que le département a toute sa légitimité.

Non seulement par ces financements, il fait en sorte que des chantiers puissent voir le jour mais aussi grâce aux outils de facilitation qu'il a su mettre en place au moment où les collectivités territoriales en avaient le plus besoin, il vient porter assistance aux maitres d'ouvrage.

Avec, dans un premier temps, le Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) et le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Beauvais-Tillé (SMABT), nous avons avec l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise (EPFLO), la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO), l'Association Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO) et la Centrale d'Achat Public de l'Oise-Picardie (CAP'OISE-Picardie) mis en place un éventail complet d'outils permettant de répondre à l'ensemble des besoins de coordination, d'ingénierie, de portage foncier, d'achats... des collectivités territoriales, pas seulement isariennes et fédérer les grands acteurs du transport.

Dans le même temps, une meilleure synergie a été recherchée entre ces outils et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL).

En anticipant les enjeux liés à l'ingénierie locale, notre collectivité a également dans ce domaine été fertile et innovante.

Cette solidarité, nous continuerons à la décliner, en y consacrant les moyens nécessaires, et notamment par la mise en œuvre qui des actions qui vont vous être présentées tout au long des rapports 301 à 306, relatifs aux programmes suivants :

- 04-01 Aide aux communes,
- 04-02 Aménagement, logement et politique de la ville,
- 04-03 Environnement et développement durable,
- 04-04 Développement de l'attractivité de l'Oise.

### **Aide aux communes**

Près d'un tiers des communes ont vu leur maire changer lors des élections municipales qui se sont tenues cette année. Au-delà, le renouvellement des équipes municipales s'est réalisé sur la base de projets de développement communaux intégrant la réalisation et l'amélioration d'équipements publics, des plus modestes aux plus structurants. Désormais, dans le cadre de ces réalisations, les communes ne peuvent plus faire l'économie de l'accompagnement financier de notre collectivité et plus en amont du projet, de la mise à leur disposition de nos outils d'ingénierie.

A cet effet, c'est à nouveau 42 M€ d'autorisations de programme et 45 M€ de crédits de paiement qui vont être consacrés en 2015 à cet accompagnement, dont toujours 8 M€ affectés au déploiement du très haut débit.

La réforme d'un certain nombre de dispositifs lors du BP 2013 est désormais bien intégrée par les communes, et très peu d'ajustements vous seront proposés dans le cadre du rapport **301**.

En revanche, la création d'un nouveau dispositif en faveur des établissements d'accueil des jeunes enfants vous est proposé compte tenu des besoins exprimés sur les territoires en matière d'accueil collectif des enfants de moins de 3 ans.

Il est également apparu important de préciser le dispositif concernant les équipements sportifs au regard de la réalité des dossiers instruits.

Les évolutions liées à la réforme des rythmes scolaires conduisent aussi à proposer un assouplissement des plafonnements qui étaient instaurés en matière de périscolaire.

### **Aménagement, logement et politique de la ville**

En matière de solidarité territoriale, l'instauration d'un programme d'intérêt général (PIG) sur le territoire départemental a permis l'égalité d'accès à des prestations liées au logement, jusque là réservées aux habitants relevant des EPCI qui avaient pris l'initiative de mettre en place des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat.



Pour autant, en matière de logement et au vu des enjeux de notre politique en matière d'habitat, la solidarité territoriale rejoint la solidarité sociale :

- Soutenir la production de logements,
- Faciliter la rénovation énergétique, pour éviter les phénomènes de précarité énergétique,
- Adapter les logements à la perte d'autonomie.

Notre rôle va bien au-delà de la solidarité territoriale et en réalité notre politique de l'habitat et du logement est résolument tournée vers nos concitoyens les plus fragiles. Il est important que sur notre département :

- chacun trouve à se loger selon ses moyens et ses aspirations,
- puisse le faire dans des conditions décentes et économiquement raisonnables,
- à tous les âges de la vie.

Ces différentes actions, qui vous seront présentées dans le rapport **302**, s'appuient sur de multiples partenaires pour leur articulation et leur mise en œuvre. Tous se sont entendus pour simplifier la démarche des usagers en mettant en avant un interlocuteur unique que sera l'ADIL (Association Départementale d'Information pour le Logement), charge à l'association d'orienter ensuite correctement demandes et dossiers.

Un certain nombre d'adaptations mineures aux dispositifs arrêtés à la suite de l'approbation de Plan Départemental de l'Habitat vous seront également proposées.

### **Environnement et développement durable**

Le rapport **303** vous présentera en premier lieu le cadre de notre action en matière d'eau potable, d'assainissement et de rivières. En la matière, l'assistance que peut apporter le département auprès des communes prend tout son sens avec le SATESE, le SATEP et la CATER.

Alors que les différents projets de loi s'interrogent encore sur la nécessité ou non de laisser aux départements des compétences en matière d'ingénierie territoriale, notre collectivité est en mesure d'apporter la réponse. Le SATESE, le SATEP et la CATER, sont des outils largement plébiscités par les communes ou structures intercommunales qui en bénéficient.

Outre, les dossiers se rapportant à notre politique générale en matière d'environnement tels que notre Agenda 21, notre Plan Climat Energie Territorial, ou encore les plans départementaux des déchets (qui seront soumis à votre approbation au cours du premier trimestre 2015), le rapport 303 vous détaillera également les actions volontaristes menées en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Ces actions, qui au-delà de l'aspect environnemental, concourent largement à la préservation de notre cadre de vie, seront en effet prolongées. Elles continueront à concerner l'ensemble des acteurs mobilisés en la matière : ONF, PNR, associations environnementales, propriétaires privés, collectivités, etc. , pour le bénéfice de l'ensemble des Isariens.

Un point particulier sera consacré à nos propriétés départementales de SACY et THIESCOURT, pour lesquelles l'année 2015 sera déterminante. En effet, elle marquera l'ouverture progressive de ce patrimoine au public isarien. S'agissant de THIESCOURT, l'objectif est l'ouverture d'un itinéraire pédagogique au sein de ce massif. Pour ce qui concerne SACY, l'inauguration de cheminements devrait être réalisée, tandis que les premiers travaux pour la future maison de l'environnement démarreront.

## Développement de l'attractivité de l'Oise

Si la qualité de notre environnement naturel contribue largement à l'attractivité de notre territoire, elle n'en constitue pas l'unique élément et le rapport **304** vise à vous préciser les politiques grâce auxquelles notre collectivité entend la renforcer.

Par nos interventions économiques, complémentaires à celles de la Région, nous nous attachons à amplifier la vitalité économique du territoire dans le cadre d'un cercle vertueux qui vise à mettre en avant les atouts de notre territoire pour attirer les entreprises qui elles-mêmes contribueront à cette attractivité.

Si, à la différence de la Région, la compétence départementale reste limitée en matière d'aides économiques directes, la connaissance de notre territoire, l'écoute et le dialogue avec les entreprises en recherche d'implantation ou en développement, en même temps que la valorisation des politiques départementales menées notamment en matière d'infrastructures (routières et même aéroportuaires), constituent nos points forts.

Comme les années précédentes, une partie du rapport 304 sera consacrée au tourisme, à la fois vecteur d'un cadre de vie de grande qualité, et pourvoyeur de richesse économique par les retombées engendrées. Hôtels, commerces, transports, établissements culturels ou de loisirs : autant de pans de l'économie concernés, qui sont à l'origine de créations d'emplois non délocalisables et donc au bénéfice des Isariens.

Oise Tourisme en organisant en 2014 le premier rendez-vous professionnel autour du tourisme d'affaires a totalement pris la mesure de ces enjeux et continuera, comme il le fait également autour de l'aéroport, à optimiser par ses actions, les externalités positives.

Enfin, le rapport 304 vous détaillera de manière plus précise, les actions envisagées autour de ce qui constitue encore aujourd'hui la plus belle réussite économique du département, fruit d'une collaboration que certains entendent pourtant dénoncer sous la fallacieuse dénomination de « mille-feuille territorial » : il s'agit de l'aéroport de Beauvais-Tillé.

Il est certain que le succès rencontré par cet aéroport, aujourd'hui le 9ème de France en termes de passagers, avec tous les emplois liés à ce formidable développement, n'existerait pas sans l'implication de la Région et de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, aux côtés du département.

*C'est dans ce cadre que je sou mets ainsi à vos délibérations les rapports qui suivent :*

- 301 - programme relatif à l'aide aux communes
- 302 - programme relatif à l'aménagement, au logement et à la politique de la ville
- 303 - programme relatif à l'environnement et au développement durable
- 304 - programme relatif à l'attractivité de l'Oise – Très haut débit et services au public
- 305 - programme relatif à l'attractivité de l'Oise – Développement de l'attractivité de l'Oise
- 306 - outils spécifiques de développement des territoires

Pour votre complète information vous trouverez repris ci-après l'ensemble des crédits correspondant à la mission 04 – Développement durable des territoires, et en **annexe**, ceux inscrits lors du BP 2014.

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
<b>Total</b>	<b>8.083.950</b>	<b>266.543</b>

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
<b>Total</b>	<b>60.191.963,85</b>	-
Crédits budgétaires gérés sous AP	59.493.963,85	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	698.000,00	-

<b>AP</b>	<b>43.770.000</b>
-----------	-------------------

Programmes		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
04-01	Aide aux communes	79.500	-	45.000.000,00	-	34.000.000
04-02	Aménagement, logement et politique de la ville	1.061.100	38.500	10.304.891,59	-	8.300.000
04-03	Environnement et développement durable	2.306.000	200.000	536.740,00	-	720.000
04-04	Développement de l'attractivité de l'Oise	4.637.350	28.043	4.350.332,26	-	750.000
<b>TOTAL</b>		<b>8.083.950</b>	<b>266.543</b>	<b>60.191.963,85</b>	-	<b>43.770.000</b>

---

Pôle Education Jeunesse et Sports

## RAPPORT DU PRESIDENT AU CONSEIL GENERAL BUDGET PRIMITIF DE 2015

Objet : **PRESENTATION DE LA MISSION 07 – EDUCATION ET JEUNESSE**

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article L.213-2 du code de l'éducation, le département a la charge des collèges. A ce titre, il en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement.

Le département assure également l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique dans les collèges publics dont il a la charge.

Le rôle du département ne se limite pas pour autant à l'exercice de ses seules compétences ainsi que le fait apparaître la distinction opérée entre la **part des dépenses obligatoires**, correspondant à l'exercice des compétences que lui ont transférées les lois de décentralisation en matière d'éducation, et celle **des dépenses facultatives** correspondant à la politique publique ambitieuse qu'a souhaité mettre en œuvre notre collectivité en matière d'éducation et pour la jeunesse, ainsi qu'en témoigne le tableau suivant :

	Fonctionnement (en €)	Investissement (en €)
Compétences obligatoires	16.827.900	19.522.673,02
Compétences volontaires	7.299.700	3.925.000
<b>Total</b>	<b>24.127.600</b>	<b>23.447.673,02</b>

C'est ainsi qu'avec l'appui de la communauté éducative, de ses partenaires associatifs, le Conseil général a su assurer aux collégiens et aux jeunes isariens, une éducation de qualité, ouverte sur l'avenir.

C'est dans cette volonté de contribuer à l'égalité des chances que sont poursuivis quatre programmes :

- 1- Le programme **patrimoine immobilier d'enseignement**,
- 2- Le programme **soutien aux acteurs du territoire**,
- 3- Le programme **accompagnement des familles**,
- 4- Le programme **collège numérique et développement des usages**.

L'excellent maillage de notre territoire en 66 collèges publics est un facteur d'attraction et un gage de service de grande qualité et de proximité à la population, garanti par l'action performante et coordonnée des services départementaux (DEJ, DIL, DDN, Sports, MDA, Enfance et famille, Culture, DRH, Transports, etc.) tant sur le champ de la gestion patrimoniale et du fonctionnement matériel des collèges que sur celui du soutien apporté aux projets éducatifs, culturels ou encore liés à la santé des collégiens.

L'accueil, c'est aussi celui des enseignants dans des locaux toujours mieux adaptés à l'exercice de la pédagogie en intégrant les technologies numériques à la pointe de la modernité dans le cadre de notre projet ambitieux du collège numérique avec :

- l'accès au Très Haut Débit Internet dans l'ensemble des locaux des collèges depuis 2010 : la ressource numérique en ligne est disponible au plus près de chaque tableau, dans chaque classe avec le câblage informatique généralisé ;
- le remplacement de la téléphonie existante par une solution innovante, fondée sur les technologies de l'internet ;
- le maintien d'un niveau d'équipement incomparable en ordinateurs, vidéoprojecteurs, tableaux numériques interactifs, classes mobiles et divers équipements numériques dont les dotations sont liées depuis 2012 aux projets développés par les établissements et à la durée de vie des équipements ;
- l'introduction de la mobilité dans les usages numériques des collégiens depuis la saison 6 d'Ordi 60 au cours de laquelle les élèves de 6<sup>ème</sup> ont été dotés d'une tablette. Cet équipement permet d'«embarquer», par téléchargement depuis l'Espace Numérique de Travail ou le portail éducatif Péo60.fr - porte d'accès direct à l'ENT départemental et au site d'aide aux devoirs, les ressources pédagogiques numériques sélectionnées en partenariat avec l'Education nationale ;
- 34 collèges ayant répondu à l'appel à projets pour l'utilisation de la tablette en classe ;
- le collège Condorcet à BRESLES vient de se voir attribuer le label « collège connecté » à la suite du collège Claude Debussy à MARGNY-LES-COMPIEGNE, premier collège à avoir expérimenté ce label.

L'ensemble de la communauté éducative profite aussi de la qualité du service public départemental sur les missions d'accueil, d'entretien et de restauration scolaire dans chaque collège. Le département y déploie 633 agents avec la même volonté d'améliorer le quotidien des collégiens. Avec l'exercice de cette compétence, le Conseil général de l'Oise est le premier restaurateur de l'Oise avec plus de 4.000.000 repas servis par an dans les 66 services de restauration (dont 16 sont satellites de la cuisine centrale située à LIANCOURT dans le cadre d'un marché public porté par CAP'OISE PICARDIE). Ce sont aussi environ 500.000 m<sup>2</sup> de locaux à nettoyer et plus d'un million de m<sup>2</sup> d'espaces extérieurs à entretenir. Au-delà de ces aspects quantitatifs, le Conseil général innove tant par l'animation des équipes (concours des cuisiniers, vestes des agents d'accueil par exemple) que par les projets menés dans plusieurs collèges : compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, zéro produit phytosanitaire.

Ces actions et moyens mis en œuvre confirment l'implication du département dans sa recherche permanente de la performance du service départemental.

Ces missions sont conduites avec le souci permanent de l'optimisation des investissements et des dépenses :

- La programmation pluriannuelle des investissements est maîtrisée grâce à une gestion précise des secteurs de recrutement des collèges publics, la carte scolaire étant une compétence partagée avec l'Éducation nationale et également une gestion plus rigoureuse des dérogations d'affectation avec le concours de la DASEN. Bien que les effectifs continuent d'évoluer à la hausse (+ 5 % à la rentrée 2015), aucune modification de carte scolaire n'est nécessaire à ce jour ;
- Les dotations de fonctionnement des collèges publics sont contenues malgré la hausse du coût des énergies, les dépenses dites de viabilisation (chauffage, électricité et eau) représentant en moyenne 54 % du montant de ces dotations. La performance des contrats de chauffage a permis d'amortir l'impact financier de cette hausse. La répartition des dotations de fonctionnement est calculée en prenant en compte les caractéristiques de chaque collège, l'analyse de leur gestion et des historiques de leur fonctionnement mais aussi le niveau de leurs fonds de roulement. La situation financière des établissements est une préoccupation constante et les demandes de dotations complémentaires en cours d'exercice font l'objet de toute l'attention des services, dans le cadre de dialogues de gestion constructifs avec les équipes de direction des collèges.

Le Conseil général, soucieux de l'avenir de l'ensemble des collégiens isariens et de leur traitement équitable, soutient -conformément au cadre réglementaire- les 14 collèges d'enseignement privés sous contrat d'association : A ce titre sont maintenus dans le présent budget trois types de contribution, d'une part en fonctionnement, celle obligatoire au forfait d'externat (application de notre protocole d'accord renouvelé le 12 juillet 2012) et la participation aux frais d'abonnement au très haut débit et d'autre part, le financement des investissements dans le cadre des dispositions de la loi Falloux.

Donner à tous les enfants et aux jeunes de notre territoire les mêmes chances de réussite scolaire, professionnelle et d'épanouissement personnel, quel que soit leur milieu social, demeure au premier rang de nos priorités grâce en particulier à l'accès à tous les outils technologiques au service certes de l'apprentissage des savoirs et des savoir-faire, mais aussi des savoir-vivre essentiels à la vie en société.

Au-delà de ses obligations règlementaires, l'Oise continuera donc en 2015 à mener une politique résolue en direction des jeunes. Entamée depuis 2004, notre politique a su au fil des années prendre en compte la particularité des trajectoires des jeunes en temps de crise, répondre à leurs difficultés dans leurs parcours scolaires et d'insertion professionnelle, favoriser leur accès aux sports, à l'art, à la culture et à une offre numérique de qualité.

Trois grands domaines d'intervention mobiliseront cette année encore les jeunes isariens :

- **le "travail d'Histoire et Mémoire"** récompensé le 5 novembre 2014 par un Territoria de Bronze, qui permettra en 2015 aux 6 classes de collégiens déjà impliquées en 2014 de continuer leurs travaux sur le centenaire de la 1<sup>ère</sup> Guerre mondiale et mobilisera 4 classes de nouveaux établissements sur la commémoration du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la seconde Guerre mondiale.

Le Conseil général des jeunes, qui a rassemblé près de 650 personnes lors de la plénière d'installation en février 2014, participera au projet interdépartemental "Les Conseils de jeunes sur les traces de la première Guerre mondiale" élaboré conjointement par les départements de l'Oise, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, sachant que l'Oise sera site d'accueil en 2016-2017.

- **le programme "Jeunes éco-citoyens"** qui propose depuis 2014-2015 de développer deux thématiques annuelles, donnera l'opportunité à 20 collèges de se mobiliser sur des projets autour du climat et de l'alimentation, en lien direct avec nos champs de compétences, en associant également nos personnels TEPLÉ ;

- ***L'éducation à la santé en milieu scolaire*** dont la mise en œuvre s'appuiera encore sur le couple équipes éducatives/travailleurs sociaux mais aussi sur la participation de sportifs isariens de haut niveau et des personnels techniques de restauration. Engagé en 2013, le succès de ce programme ne se dément pas.

Bien évidemment, dans le cadre plus général d'appels à projets, de nombreux collèges auront l'opportunité de concrétiser les actions / projets qu'ils veulent porter dans les domaines de la citoyenneté, de la lecture, de l'orientation et de la culture avec notre soutien et notre accompagnement.

Créativité, autonomie, mobilité, nécessaires à l'épanouissement de chacun dans l'espace social : autant d'objectifs qui constituent également des atouts fondamentaux pour réussir sa vie professionnelle.

Bien consciente de cet état de fait, notre majorité a mis en œuvre et fait évoluer les dispositifs pour accompagner les jeunes adultes isariens dans ce moment charnière de leur vie que constitue la sortie de l'adolescence.

C'est pourquoi, dès 16 ans et selon le cas jusqu'à 25 ou 29 ans, notre département les soutient dans leurs projets d'autonomie, de mobilité et de créativité : Aide au permis de conduire, aide aux BAFA et BAFD, Défi'Oise, Jeunes Talents de l'Oise et aide à la mobilité internationale. Plus de 17.700 jeunes en ont bénéficié jusqu'à présent.

Parce qu'il est important d'être toujours mobilisé, une attention toute particulière a été portée en 2014 sur l'aide au permis de conduire des jeunes puisque le soutien financier du département a été doublé et est passé de 200 € à 400 € permettant de couvrir ainsi environ 30 % du coût réel moyen du permis. Ce qui a eu pour effet d'augmenter le nombre de bénéficiaires porté de 2.000 à 2.500 pour l'année 2014.

Pour 2015, **l'aide au BAFA et au BAFD sera doublée**. Une aide de 120 € pour chacun des stages de base et de perfectionnement ou d'approfondissement sera octroyée. L'aide totale de 240 € permettra ainsi une prise en charge de près de 25% du coût supporté, allégeant de manière significative l'investissement financier des jeunes impliqués.

*C'est dans ce cadre que les rapports qui suivent et que je sou mets à vos délibérations, vous sont présentés :*

- *pour le 401 - le programme patrimoine immobilier d'enseignement et ses deux actions ;*
- *pour le 402 - les programmes soutien aux acteurs du territoire et accompagnement des familles, ainsi que leurs actions dont les dépenses relèvent de l'exercice des missions obligatoires du département ;*
- *pour le 403 - les mêmes deux programmes précédemment cités et le programme collège numérique et développement des usages ainsi que leurs actions qui correspondent à des dépenses volontaires.*

*Pour votre complète information vous trouverez repris ci-après l'ensemble des crédits correspondants à la mission 07 - Education et jeunesse et en **annexe**, ceux inscrits lors du BP 2014.*

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
<b>Total</b>	<b>24.127.600</b>	<b>5.521.957</b>

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
<b>Total</b>	<b>23.447.673,02</b>	<b>6.003.575</b>
Crédits budgétaires gérés sous AP	20.017.673,02	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	3.430.000	6.003.575

<b>AP</b>	<b>10.310.000,00</b>
-----------	----------------------

Programmes		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
07-01	Patrimoine immobilier d'enseignement	975.900	162.200	18.987.673,02	2.046.987	1.070.000
07-02	Soutien aux acteurs du territoire	17.951.200	297.757	1.115.000	3.956.588	2.040.000
07-03	Accompagnement des familles	4.363.000	5.060.000	100.000	-	-
07-04	Collège numérique et développement des usagers	837.500	2.000	3.245.000	-	7.200.000
<b>TOTAL</b>		<b>24.127.600</b>	<b>5.521.957</b>	<b>23.447.673,02</b>	<b>6.003.575</b>	<b>10.310.000</b>



---

Pôle solidarité

## RAPPORT DU PRESIDENT

### AU CONSEIL GENERAL

### BUDGET PRIMITIF DE 2015

Objet : **PRESENTATION DES MISSIONS :**  
**01 - SOLIDARITE - ENFANCE ET FAMILLES**  
**02 - SOLIDARITE - AUTONOMIE DES PERSONNES**  
**03 - SOLIDARITE - DEVELOPPEMENT SOCIAL, EMPLOI ET FORMATION**

Mes Chers Collègues,

La solidarité, avec 367,9 M€ de crédits en fonctionnement et 4,9 M€ en investissement ainsi que près de 48,5 M€ de dépenses de personnel demeure le principal poste de dépenses du département.

Les politiques de Solidarité s'inscrivent dans un contexte social difficile, un environnement économique complexe et un durcissement des contraintes budgétaires notablement renforcées par des compensations de l'Etat pénalisantes pour le Département, notamment pour ce qui concerne le RSA. La solidarité, c'est une multitude d'actions et de dispositifs dans trois grands secteurs d'interventions :

- **Enfance et famille : 88,05 M€**
- **Autonomie des personnes : 161,6 M€**
- **Développement social : 118,3 M€**

Les politiques de solidarité ne relèvent pas seulement d'une obligation sociétale à l'égard des plus fragiles et vulnérables d'entre nous, ces politiques publiques constituent une formidable opportunité qui permet de consolider des pans de l'activité économique de notre territoire, non délocalisable et génératrice de lien social.

La dégradation du tissu économique et la montée de la précarité constatées depuis plusieurs années ont renforcé le rôle de bouclier social du département et d'amortisseur de la crise économique et sociale auprès de la grande majorité des Isariens, tant les interventions du département en matière de santé publique, d'éducation, de prévention et d'accompagnement social recouvrent tous les âges et étapes de la vie.

Par la mise en œuvre de ses politiques en matière de solidarité, le département, en lien avec les associations et les entreprises habilitées, contribue au maintien des services et au développement des innovations en matière sociale en mobilisant **près de 10.000 emplois au quotidien**, mais plus largement, le département, pour l'exercice de ses missions mobilise près de 20.000 personnes dans l'ensemble des champs de la petite enfance, de la famille, du handicap ou du grand âge.

## MISSION 01 - SOLIDARITE - ENFANCE ET FAMILLE

Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP (en €)
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
88.046.480	1.810.000	422.000	-	-

La démographie de notre département est positivement impactée par 11 000 naissances annuelles. La conclusion prochaine du schéma de prévention et de protection de l'enfance insistera sur la nécessité de renforcer la cohérence de la politique départementale en matière d'enfance et de famille et conforter les réponses aux différentes problématiques rencontrées par les Isariens (foyers monoparentaux, niveaux scolaires et de qualifications faibles, désertification médicale...).

La place et le rôle de la famille dans son devenir, celui de l'enfant confié ainsi que l'amélioration et l'adaptation des accueils restent prioritaires, en lien avec les besoins réels diagnostiqués.

### ***Les actions prioritaires***

- Assurer la poursuite du développement de la prévention, qui est au cœur des missions de département ;
- Conforter la politique du département en matière de protection de l'enfance qui traduit la volonté d'optimiser et de sécuriser les dispositifs de repérage et de prise en charge de l'enfance en danger. Agir le plus en amont possible pour prévenir et soutenir la fonction parentale, mais aussi innover en matière d'accueil et de prises en charge alternatives au placement institutionnel.

Ainsi, il conviendra de développer des modes d'accueil tels que le placement à domicile, l'accueil séquentiel, et de proposer des prises en charge concertées et évolutives aux enfants quel que soient leurs parcours, leur statut (Mineurs étrangers isolés, jeunes avec des troubles envahissants du comportement, jeunes majeurs...).

Parallèlement, la poursuite de la professionnalisation des assistants familiaux ainsi que leur intégration dans les équipes territorialisées permettra d'augmenter le nombre de places d'accueil dans un dispositif plus personnalisé

- Renforcer le partenariat mobilisé autour de la réalisation du schéma enfance-famille et qui a permis l'engagement de très nombreux acteurs publics ou associatifs.
- Renforcer et améliorer l'offre territoriale d'accueil collectif de jeunes enfants par la mise en place d'un dispositif spécifique en direction des collectivités territoriales, maître d'ouvrage de ces équipements (cf. rapport 301)

## MISSION 02 - SOLIDARITE - AUTONOMIE DES PERSONNES

Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP (en €)
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
161.586.493	26.704.828	4.283.431	-	6.459.514

Le schéma unique pour les personnes en perte d'autonomie, fruit d'une réflexion partagée avec les acteurs territoriaux des secteurs de la gérontologie et du handicap se donne pour objectifs d'encourager et de soutenir, à partir de ressources et de solutions existantes, les dynamiques locales et partenariales. L'autonomie et le libre choix en sont les maîtres mots.

Pour 2015, à partir des orientations du schéma départemental de l'autonomie, un triple enjeu est posé :

- Continuer à favoriser le maintien à domicile ;
- Garantir une offre adaptée pour l'accueil en établissement ou en famille ;
- Repositionner le Département comme garant de la qualité de prise en charge et de la bientraitance des personnes accueillies ou bénéficiaires de services et affirmer la compétence et le pilotage départemental afin de devenir de véritables partenaires des Services d'Aide à Domicile et des établissements.

Les priorités à court et moyen termes concernent principalement la consolidation des actions en faveur du maintien à domicile (service de convivialité, modernisation des services d'aide à domicile) et la diversification des modes de prise en charge personnes âgées/personnes handicapées.

### **Les actions prioritaires pour les personnes âgées et les personnes handicapées**

- Poursuivre le travail entrepris en 2014 de sécurisation et d'optimisation de la tarification des établissements pour personnes âgées et pour les personnes en situation de handicap, pour conforter la qualité des accueils et des prises en charge de chacune des personnes concernées.
- Renforcer le rééquilibrage des places habilitées à l'aide sociale pour les personnes âgées dans certains secteurs du territoire départemental insuffisamment pourvus, alors même que le nombre de places installées dans les Etablissements d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) place le département de l'Oise au meilleur taux d'équipement pour la Picardie, pour plus de justice sociale et permettre à toute personne de trouver la réponse adaptée dans son environnement social et familial.
- Conforter la politique favorisant le maintien à domicile et les choix de vie des personnes en poursuivant le développement des initiatives innovantes qui y contribuent : Service Départemental de Convivialité, téléassistance, modalités expérimentales de financement des services d'aide à domicile, EHPAD hors les murs, baluchonnage...
- Préparer les conditions de réalisation d'un plan de repositionnement dans l'Oise des capacités d'accueil des personnes handicapées actuellement prises en charge en Belgique, en complément du foyer d'accueil médicalisé qui devra ouvrir ses portes à Bailleul sur Thérain avant le fin de l'année 2015.

### **Les priorités de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**

- Réduire les délais de traitement des demandes grâce au développement de nouveaux outils numériques ;
- Renforcer l'accueil sur les territoires grâce aux Maisons Départementales de la Solidarité (MDS) ;
- Développer l'accessibilité des documents et de la signalétique.

### MISSION 03 – SOLIDARITE – Développement social – emploi et formation

Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP (en €)
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
118.261.386	58.357.000	220.000	-	125.000

Dans un contexte économique difficile, le département, chef de file de l'insertion sociale et professionnelle, a fait le choix de donner la priorité au soutien aux Isariens les plus fragilisés pour que ceux-ci puissent retrouver confiance et espoir. Le schéma de la Cohésion sociale et de l'insertion adopté en 2014 en trace le chemin.

Les Isariens supportent aujourd'hui les effets de la crise économique et financière et font écho de nouveaux besoins sociaux causés par l'émergence de nouvelles situations de vulnérabilité ainsi que par l'aggravation de celles qui perdurent. Les solutions qu'il convient d'apporter doivent alors s'appuyer sur une analyse de ces mutations que subissent aujourd'hui les territoires et sur l'identification des problématiques qui accentuent la précarité sociale.

#### Les priorités

L'accès à l'emploi est la priorité et les freins à son accès doivent être levés, qu'il s'agisse des questions de mobilité, de logement ou de santé. L'enjeu central est donc de :

- Renforcer la cohésion sociale par le développement d'une animation transversale menée dans la proximité territoriale et centrée sur le retour à l'emploi et le maintien du lien social ;
- Soutenir l'économie sociale et solidaire vers de nouvelles perspectives de créations d'activités et d'emploi sur nos territoires ;
- Faire du Fonds Social Européen (FSE) une stratégie au service de l'emploi et de l'inclusion sociale ;
- Continuer à faire de l'emploi des jeunes, notre objectif prioritaire : A ce stade, il apparaît important de vous faire un retour quantitatif et qualitatif de la 2<sup>ème</sup> édition des forums pour l'emploi organisés du 24 au 27 novembre dernier sur 4 sites différents, afin de couvrir tout le territoire.

Cette deuxième édition a rassemblé 2.500 visiteurs et 56 entreprises.

Aujourd'hui on estime à environ 20 % les possibilités de recrutement.

Dans un mois, chaque entreprise sera contactée afin d'avoir le chiffre exact de personnes recrutés et le poste occupé.

Plus de 50 agents du CG mobilisés et 30 agents de Pôle emploi.

#### Premiers retours qualitatifs

##### *Pour les demandeurs d'emploi :*

Les demandeurs d'emploi ont été surtout très satisfaits de l'**accessibilité** aux entreprises et aux conseillers du CG et de Pôle emploi **sans RDV**. C'est surtout le fait de « sortir du cadre » qui semble leur avoir particulièrement convenu. Ils ont exprimé se sentir plus « libres » de se situer dans ce contexte. La « **proximité** » est aussi le terme à retenir de ce forum, là aussi plébiscitée : « *on a retrouvé la proximité* ».

**Pour les entreprises**

**Le retour des entreprises est lui plus que satisfaisant.** Elles se sont dites extrêmement satisfaites (propos confirmés sur les questionnaires de satisfaction). Les entreprises ont exprimé avoir vu **énormément de monde, de bonnes candidatures**. De nombreuses entreprises ont même fait des entretiens sur des postes qui ne sont pas encore à pourvoir mais dont elles anticipaient la possibilité.

Les candidats ont été très appréciés par les entreprises qui ont jugé l'évènement en termes de résultats « au-delà de leurs espérances »

**Pour les professionnels**

Le « réseau » créé entre Pôle emploi et le Conseil général a lui aussi été particulièrement apprécié. Cette union des forces était visible pour tous et les usagers l'ont trouvée très encourageante.

Pour votre complète information, vous trouverez ci-après l'ensemble des crédits correspondants aux trois missions Solidarité (01-02 et 03) et en **annexe**, un rappel de ceux inscrits lors du BP 2014.

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
<b>Total</b>	<b>367.894.359</b>	<b>86.871.828</b>

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
<b>Total</b>	<b>4.925.431</b>	-
Crédits budgétaires gérés sous AP	4.061.073	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	864.358	-

<b>AP (en €)</b>	<b>6.584.514</b>
------------------	------------------

---

Pôle culture et communication

## **RAPPORT DU PRESIDENT AU CONSEIL GENERAL BUDGET PRIMITIF DE 2015**

Objet : **PRESENTATION DE LA MISSION 08 - CULTURE**

Mes Chers Collègues,

Accéder à la culture dans une logique de développement territorial et un esprit de service public, telles sont les marques de fabrique de notre politique dans ce domaine.

Dans un contexte de contrainte budgétaire qui pourrait faire passer la culture au second plan, notre politique culturelle repose sur des valeurs fondamentales : renforcer la cohésion sociale et contribuer au développement durable des territoires.

Toutes les compétences départementales s'exercent autour de la conception d'une culture plus ouverte, plus accessible et totalement décloisonnée sur fond de diversité, de transversalité, de partage et de partenariats, qu'il s'agisse des archives, de l'archéologie, de la lecture publique, des pratiques artistiques, de la culture scientifique, des expositions, des grands événements, de l'animation locale... Les services du Conseil général sont en prise directe avec les citoyens, à l'écoute des projets, au contact du réel. Leur mission : stimuler la vitalité culturelle et encourager un foisonnement d'énergies et de talents.

Trois enjeux majeurs seront au cœur de nos projets 2015 :

- le développement de la culture sur l'ensemble du territoire en tenant compte des inégalités territoriales et sociales.
- le renforcement de la présence culturelle et artistique dans les zones rurales.
- la mise en œuvre d'un programme artistique ambitieux, tourné vers la modernité, pour le MUDO, Musée de l'Oise dont la réouverture est prévue en début d'année et pour le Parc Jean-Jacques Rousseau.

Comme en 2014, notre politique culturelle s'organisera autour des **6 programmes suivants** correspondant à nos interventions et à nos équipements culturels départementaux :

- **08-01 - Soutien à la vie culturelle,**
- **08-02 - Musée départemental,**
- **08-03 - Médiathèque départementale,**
- **08-04 - Parc Jean-Jacques Rousseau,**
- **08-05 - Service départemental d'archéologie,**
- **08-06 - Archives départementales.**

### ***Le soutien à la vie culturelle***

Avec la mise en place d'une politique culturelle solidaire, qui tient compte des besoins des populations et des territoires, qui intervient là où il y a déficit de l'offre et qui propose des programmations pour tous les publics ; c'est au travers de ses nombreux programmes, que le Conseil Général de l'Oise continuera de soutenir une offre culturelle importante sur l'ensemble du département.

Nos efforts en 2015 porteront sur l'élargissement des publics, auprès des populations éloignées socialement et/ou géographiquement des arts et de la culture, mais également auprès de la jeunesse :

- la préfiguration d'un « **coupon culture** » en faveur de la jeune population participera au développement des pratiques artistiques en amateur ;
- « **Culture en itinérance** » accompagnera les communes rurales dans l'accueil d'une programmation artistique.

Pour autant, nous continuerons de soutenir les acteurs locaux en privilégiant leurs initiatives au service de l'accessibilité et de la transmission culturelle.

Au-delà de ce soutien et de celui apporté de façon constante aux manifestations et événements culturels locaux, notre programmation équilibrée et diversifiée se poursuivra avec « Oise en scènes », Parcs et Jardins, les saisons du Cinéma, Fanfares en fête...

Ces événements sont conçus pour plaire au plus grand nombre dans un souci constant d'équilibre entre les disciplines artistiques.

### ***Le Service Départemental de l'Archéologie (SDA)***

L'activité opérationnelle de terrain du service archéologique a concerné, en 2014, à la fois des aménagements du Conseil général (liaison RIBÉCOURT-NOYON, rénovation du Palais Episcopal) mais également des opérations réalisées pour des tiers, source de recettes financières (diagnostics de JAUX, CRÉPY-EN-VALOIS, Liaison ERDF BEAUVAIS - PUIITS-LA-VALLÉE).

Compte tenu de l'avancement de nos chantiers, l'année à venir sera davantage consacrée aux opérations à réaliser pour le compte de tiers (diagnostics de 31 ha à RESSONS-SUR-MATZ). Des travaux de fouilles continueront de lui être confiés dans le cadre d'aménagements liés au département en particulier au Parc Jean-Jacques Rousseau.

En parallèle, le SDA prendra toute sa part à notre politique de valorisation du patrimoine isarien au travers d'expositions notamment dans les Maisons du Conseil général qui présenteront les résultats et les objets issus des fouilles réalisées par le service.

### **Les archives départementales**

Les archives départementales, compétence obligatoire du département, assurent tout à la fois des missions administratives au profit des services publics et des organismes de droit privé chargés d'une mission de service public, des missions d'accès à l'information historique et administrative pour les citoyens et des missions de diffusion culturelle au bénéfice de l'ensemble des publics.

En 2015, au-delà du conseil et de l'aide technique à l'ensemble des services publics de l'Oise pour la gestion de leurs archives, les actions archivistiques porteront principalement sur :

- la participation active, en collaboration avec la direction du département numérique, aux projets en cours, de dématérialisation, de GED (gestion électronique des documents) et de SAE (système d'archivage électronique) ;
- la poursuite des opérations d'évaluation, de sélection et de traitements des archives publiques et privées ;
- la poursuite du programme de numérisation.

A partir de l'automne 2015, sera organisée une exposition sur les actions menées par le département en matière de protection et de valorisation du patrimoine documentaire privé local. Cette exposition sera accompagnée d'une publication et d'un cycle de conférences.

### **Le MUDO - Musée de l'Oise**

La réouverture du Palais Renaissance est prévue pour le tout début de l'année 2015 au terme d'un chantier de rénovation important. L'évènement, très attendu par le public isarien et le grand public, augure d'une nouvelle phase de développement pour cet équipement culturel majeur.

La réouverture du musée est accompagnée de :

- la rénovation du parcours muséographique des collections du XIX<sup>e</sup>-siècle ;
- deux expositions inaugurales, le projet d'un grand artiste contemporain, Charles SANDISON, dans l'espace sous charpente et une exposition historique consacrée au peintre Amédée de LA PATELLIÈRE dont le MUDO - Musée de l'Oise possède un chef d'œuvre ;
- des applications innovantes et des outils multimédias spécifiques (Visio guides, table tactile, design sonore.

L'équipement audio-visuel de la salle Couture permettra une programmation d'actions culturelles qui jalonnera l'année : cycle de conférences, journées d'études en correspondance avec les expositions du musée, initiation à l'histoire de l'art...

Une offre élargie de produits dérivés disponibles à l'accueil boutique du musée et la mise en place d'actions de mécénat ont pour objectif le développement de ressources propres et de nouveaux rapports avec le public.

Les travaux de rénovation se poursuivront avec une nouvelle tranche programmée en 2015 sur les tours du châtelet. La construction des réserves externalisées du musée s'achèvera à la fin de cette même année.

### **Le Parc Jean-Jacques Rousseau**

Le parc Jean-Jacques Rousseau est une référence internationale dans l'art paysager et un lieu historique attaché au siècle des Lumières avec la figure de ROUSSEAU, figure internationale par excellence. Le Conseil Général de l'Oise a sauvé ce haut lieu de culture de sa disparition et a œuvré pour sa réhabilitation.



Trois programmes architecturaux visent à équiper le Parc Jean-Jacques Rousseau d'espaces lui permettant un développement de son public (tourisme international et de proximité, culture, scolaires et familles) et son fonctionnement en tant que centre culturel de rencontres (création, diffusion artistique, valorisation du patrimoine) :

- la 2ème phase de la restauration et aménagement du parc ;
- la construction du centre technique des jardiniers.

Le volume d'activité du Centre Culturel de Rencontre Jean-Jacques Rousseau (CCR) sera maintenu en 2015.

Le projet du centre culturel de rencontre est à la croisée d'enjeux de valorisation patrimoniale et touristique et d'aménagement culturel du territoire. Ce projet induit la poursuite du travail de réhabilitation en cohérence avec les fondamentaux de l'histoire de ce jardin paysager, premier de France, assure sa valorisation auprès des réseaux internationaux, développe la programmation d'événements culturels et éducatifs à direction de publics variés, établit des liens avec les milieux culturels, touristiques et économiques, initie la présence de chercheurs et d'artistes en résidences. Il ne s'agit pas seulement de la création d'un centre culturel à visée patrimoniale et éducative mais véritablement d'un projet de revitalisation et de valorisation territoriales.

### ***La médiathèque départementale de l'Oise (MDO)***

Acteur privilégié de la mise en œuvre de la politique culturelle du département sur l'ensemble du territoire, la MDO a pour rôle d'encourager le développement d'un réseau de lecture publique en milieu rural et péri-urbain et d'aider à sa structuration de manière à assurer un accès à la lecture, à la documentation sous toutes ses formes et à la culture pour l'ensemble des Isariens.

Le développement et la modernisation du réseau de lecture publique de l'Oise se poursuivra en 2015 par la poursuite du plan d'informatisation des bibliothèques rurales et péri-urbaines, l'équipement de la Médiathèque départementale en RFID (identification par radio-fréquence), un choix enrichi de ressources numériques pour tous les publics, le développement d'un nouveau service de prêt d'outils numériques nomades (tablettes, liseuses) et la transformation d'un bibliobus en animabus pour réduire les inégalités d'accès aux actions culturelles sur les territoires du département.

Par ailleurs, la Médiathèque départementale continuera à mettre en œuvre un programme renouvelé d'actions culturelles qui lui permet d'aller à la rencontre de tous les publics et en particulier des publics spécifiques comme les enfants et les personnes âgées.

Dans ce cadre, je soumetts à vos délibérations le rapport **601**.

Pour votre complète information vous trouverez repris ci-après l'ensemble des crédits correspondant à la mission 08 – Culture et en **annexe**, un rappel de ceux inscrit lors du Budget Primitif 2014 :

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
<b>Total</b>	<b>8.491.900</b>	<b>322.600</b>

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
<b>Total</b>	<b>9.723.378</b>	<b>3.356.000</b>
Crédits budgétaires gérés sous AP	9.218.378	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	505.000	3.356.000

Programmes		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
08-01	Soutien à la vie culturelle	5.805.550	-	40.000	-	-
08-02	Musée départemental	460.000	10.000	4.897.000	1.550.000	2.900.000
08-03	Médiathèque départementale	555.000	50.600	150.000	106.000	-
08-04	Parc Jean-Jacques Rousseau	1.102.700	50.000	4.541.378	1.700.000	
08-05	Service départemental d'archéologie	260.000*	200.000	20.000	-	-
08-06	Archives départementales	308.650	12.000	75.000	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>8.491.900</b>	<b>322.600</b>	<b>9.723.378</b>	<b>3.356.000</b>	<b>2.900.000</b>

	Fonctionnement (en €)	Investissement (en €)
Dépenses obligatoires	863.650	225.000
Dépenses volontaires	7.628.250	9.498.378
<b>Total</b>	<b>8.491.900</b>	<b>9.723.378</b>

\* Hors dépenses de personnel

---

Pôle éducation jeunesse et sports

## RAPPORT DU PRESIDENT

### AU CONSEIL GENERAL

### BUDGET PRIMITIF DE 2015

Objet : **PRESENTATION DE LA MISSION 09 - SPORTS**

Mes Chers Collègues,

Avec 190.000 sportifs isariens licenciés dans 2.000 associations affiliées auprès de 70 fédérations, près d'un habitant sur quatre licencié dans un club sportif et plus de 120 disciplines sportives différentes, l'Oise est une terre d'excellence sportive où le sport contribue à l'éducation et à la stabilité de la jeunesse mais également à la santé de la population et à la cohésion sociale.

Au même titre que sur le plan national, le sport représente dans l'Oise le 1<sup>er</sup> mouvement associatif avec 35.000 bénévoles œuvrant dans les associations sportives, reflétant la force du bénévolat dans notre département.

Soucieux de faciliter l'accès à la pratique sportive pour tous, le département poursuit et renforce en 2014 son accompagnement en direction des associations sportives et des clubs dans leurs démarches et leurs actions, avec un budget qui place l'Oise parmi les départements les plus sportifs de France, bien que le sport ne fasse pas partie des compétences obligatoires dévolues aux départements.

Le sport est en effet un phénomène sociétal portant des valeurs qui ne sont plus à démontrer : facteur de cohérence, d'intégration et d'innovations sociales mais également portant des valeurs éducatives, de respect, de fair-play et ayant un impact positif sur la santé. La pratique sportive se démocratise avec l'accès d'un public élargi, notamment pour les personnes handicapées, que ce soit dans le cadre des loisirs ou celui de la compétition. Le sport est un vecteur majeur d'accès à la citoyenneté et à la responsabilité, par le lien social qu'il crée et grâce à l'engagement des bénévoles notamment dans l'encadrement des clubs, des comités, des ligues et des fédérations sportives délégataires ou affinitaires.

Afin de garder en 2015 toute son efficience à notre politique sportive, je vous propose de la poursuivre dans le cadre des **trois programmes suivants** :

- **09-01 - Education, accessibilité et promotion de la pratique sportive,**
- **09-02 - Rayonnement et promotion du département,**
- **09-03 - Aménagement et animation du territoire.**

*Le premier programme* est dirigé principalement vers le sport pour tous. Il nous permet de soutenir plus de 1.000 associations sportives isariennes et de contribuer ainsi à l'emploi de plus de 800 entraîneurs professionnels et à l'intégration de sportifs handicapés dans les associations sportives.

Avec 49.959 coupons Oise Sport téléchargés pour la saison sportive 2013-2014, ce dispositif, qui incite la pratique sportive encadrée des jeunes de moins de 18 ans par la prise de licence auprès de structures sportives, s'est naturellement intégré dans le paysage sportif isarien. Ce sont ainsi 1.000 structures affiliées auprès de 74 fédérations sportives françaises reconnues par le ministère des sports qui ont été le relais de cette initiative départementale.

Fort de ce succès, pour la saison 2014-2015, la valeur du Coupon Oise Sport est portée à 15 €.

Ce programme porte également sur les contrats d'objectifs conclus avec la soixantaine de comités sportifs départementaux, dont les comités scolaires, qui agissent essentiellement pour la promotion, le développement et le perfectionnement de leurs disciplines sportives.

Parce qu'elles bénéficient aux associations sportives de tous horizons, les aides octroyées contribuent à renforcer le bouclier social par le maintien et le développement d'activités physiques et sportives dans les communes rurales et le lien social que ces activités développent.

*L'aide au sport de haut niveau* constitue notre deuxième programme *Rayonnement et promotion du département*, en direction d'une soixantaine de clubs sportifs et de 130 sportifs individuels. Leurs performances significatives portent les couleurs isariennes au plus haut niveau national et international.

Enfin, le programme *Aménagement et animation du territoire* vise à diversifier la pratique sportive grâce notamment à un maillage important d'équipements et d'animations non seulement dans le cadre institutionnel des fédérations mais également vers une pratique à accès libre.

Ainsi, en complément de plus de 200 manifestations sportives soutenues chaque année, « l'Oise fête les sports » -manifestation unique en France sous ce format-, sera reconduite pour sa 9<sup>ème</sup> édition. L'édition 2014 a permis à un public toujours aussi présent de découvrir, de s'initier et de participer à des démonstrations concernant plus de 110 disciplines encadrées par 2.400 bénévoles de 340 associations.

Le « Village estival », opération initiée durant l'été 2013, sera reconduit pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, avec l'objectif réaffirmé de valoriser les territoires ruraux du département et d'accompagner les Isariens. Cette nouvelle manifestation départementale, qui a connu un engouement croissant en 2014, avec plus de 5.400 visiteurs sur 12 sites et un retour très positif de la part de la population, a pour objectif de proposer aux visiteurs la découverte des services départementaux sous forme d'informations ou d'initiations. Ces journées gratuites fortement appréciées permettent également de renforcer le lien social entre la population.

Le deuxième programme d'Equipements Sportifs de Proximité (ESP), débuté en 2011, se poursuit avec succès avec déjà 28 sites retenus par la Commission Permanente dont 19 déjà réalisés. Il vient compléter les 51 équipements réalisés lors du premier programme et se conclura à l'horizon 2015 par la réalisation totale de 100 équipements sur l'ensemble du territoire isarien.

A compter de 2015, dans le prolongement des ESP, une nouvelle opération est lancée avec la mise en place de halles de sports, structures couvertes aux normes BBC (Bâtiment Basse Consommation), permettant ainsi à des communes et groupements de communes d'implanter sur leur territoire un équipement structurant couvert, gage de développement des activités sportives notamment dans le milieu rural.

C'est dans ce cadre que je soumets à vos délibérations le rapport **602** qui suit.

Pour votre complète information, vous trouverez reprises ci-après, l'ensemble des dépenses auxquelles notre politique sportive volontaire nous conduit et en **annexe**, ceux inscrits lors du BP 2014.

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
<b>Total</b>	<b>6.925.000</b>	-

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
<b>Total</b>	<b>8.375.035</b>	<b>243.750</b>
Crédits budgétaires gérés sous AP	7.915.032	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	460.003	-

<b>AP</b>	<b>3.000.000</b>
-----------	------------------

Programmes		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
09-01	Education, accessibilité et promotion de la pratique sportive	3.175.000	-	460.000	-	-
09-02	Rayonnement et promotion du département (haut niveau)	2.545.000	-	-	-	-
09-03	Aménagement et animation du territoire	1.205.000	-	7.915.035	243.750	3.000.000
<b>TOTAL</b>		<b>6.925.000</b>	-	<b>8.375.035</b>	<b>243.750</b>	<b>3.000.000</b>

	Fonctionnement (en €)	Investissement (en €)
Dépenses obligatoires	-	-
Dépenses facultatives	6.925.000	8.375.035
<b>Total</b>	<b>6.925.000</b>	<b>8.375.035</b>